
DEVELOPPEMENT DURABLE ET INSTITUTIONS

**La politique algérienne de développement durable
et de protection de l'environnement**

LA SITUATION ANCIENNE

Une crise écologique sévère. Pourquoi ?

- **Prédispositions du territoire et du climat :**
Territoire majoritairement aride et semi-aride, pluviométrie faible, ressources naturelles peu abondantes et mal réparties.
 - **Dysfonctionnements d'ordre institutionnel :**
 - Cadre institutionnel et juridique insuffisant, sous encadrement des institutions environnementales ;
 - Mécanismes réglementaires fragmentés, moyens de surveillance et de suivi limités, faible exercice de la puissance publique ;
 - Manque de coordination intersectorielle, rôle marginal de la société civile.
-

Carences des politiques et programmes menés

- Croissance démographique non maîtrisée, urbanisation accélérée.
 - Modèle d'industrialisation écologiquement non viable.
 - AT non durable, littoralisation du développement.
 - Déconnexion de la politique agricole et pastorale du développement rural, politique foncière peu cohérente.
 - Absence d'une politique de gestion intégrée des ressources en eau.
 - Absence de cadre incitatif au DD : prix inadaptés (eau, énergie), absence d'IEF, participation du secteur privé et des banques faible.
 - Sensibilisation et association des populations dans processus décisionnels très limités.
-

Le Gouvernement a décidé de réagir

- Création du MATE en 2000.
 - Convergence « Transition économique » et « Transition écologique » (Tirer profit du contexte des reformes).
 - Processus pluriannuel de concertation ⇨ appropriation des conclusions + dissémination.
 - Introduction de l'analyse économique ⇨ éclairer les choix :
 - Coût des dommages 7 % PIB ;
 - Rapport Bénéfices / Coûts de remédiation : 2.
- ⇨ Définition d'une SNE (Stratégie Nationale de l'Environnement) et du PNAEDD (Plan National d'Action pour l'Environnement et du Développement Durable).
-

Le PNAEDD et ses objectifs

- **La SNE** : cadre stratégique décennal 2001-2011, approche programmatique décennale.
 - ⇒ - Améliorer la santé et la qualité de vie du citoyen ;
 - Conserver le capital naturel et améliorer sa productivité ;
 - Réduire les pertes économiques et améliorer la compétitivité ;
 - Participer à l'environnement global ;
 - ⇒ Promouvoir une croissance durable et réduire la pauvreté.
 - **Le PNAEDD** propose :
 - Renforcer le cadre législatif et réglementaire ;
 - Construire des capacités institutionnelles ;
 - Améliorer la participation des différents acteurs et sensibiliser les populations ;
 - Introduire les IEF ⇒ commencer à internaliser les coûts de dégradation ;
 - Mettre en œuvre un plan d'investissement prioritaire (2001-2004).
-

Les lois de la deuxième génération

- **Lois cadres :**

- Loi relative à la protection de l'environnement dans le cadre du DD ;
 - Loi relative à l'aménagement et au DD du territoire.

- **Lois sectorielles :**

- Loi relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets ;
 - Loi relative à la protection et à la valorisation du littoral ;
 - Loi relative aux conditions de création des villes nouvelles et à leur aménagement ;
 - Code des eaux ⇨ Loi relative à l'eau ;
 - Loi relative à la maîtrise de l'énergie ;
 - Loi relative à la promotion des énergies renouvelables ;

+

- Loi relative à l'électricité (contient dispositions relatives aux énergies nouvelles) ;

- Loi relative aux hydrocarbures (dispositions explicites pour protection de l'environnement.

- **Projets de loi** (qualité de l'air, protection des zones de montagne, circulation des ressources biologiques et au contrôle des OGMs, risques majeurs...).

Des capacités institutionnelles en développement

- **MATE** : expression d'une politique moderne ⇨ DD.
 - **Nouveaux services déconcentrés de l'Etat** :
 - Directions de l'Environnement de Wilaya (veille, contrôle, police, accompagnement) ⇨ efficacité et proximité ;
 - Inspections Régionales de l'Environnement (Alger, Oran, Constantine, Annaba, Ouargla) : missions d'inspection et de contrôle dévolues à l'IGE.
 - **Espaces intermédiaires** ⇨ **optimiser la performance** :
 - **ONEDD** : surveiller, évaluer, anticiper ;
 - **CNFE** : formation, éducation, sensibilisation ;
 - **ANDéchets** : promotion d'activités liées à la GDM, assistance aux CL ;
 - **CNDRB** : connaissance, protection et valorisation des ressources biologiques ;
 - **CNTPP** : accompagner l'entreprise ⇨ production plus propre ;
 - **Commissariat au Littoral** ;
 - **Agence Nationale des changements climatiques.**
-

La fiscalité environnementale a été introduite de façon remarquable

- **TEOM (déchets ménagers) doublée (mais encore insuffisante) :**
Taxe sur plastique ⇒ stimuler dispositif ECOJEM de reprise et de recyclage des déchets d'emballage.
 - **Activités polluantes et dangereuses :**
 - Revalorisation de la TAPD ;
 - Institution de 2 taxes complémentaires (pollutions atmosphériques, eaux résiduaires) : taux de bases TAPD + coeff. multiplicateurs ;
 - Taxes peu génératrices de ressources.
 - **Taxe sur les carburants (1 DA / L) :**
Différentiel de prix peu dissuasif – mais génératrice de ressources.
 - **Taxes incitatives sur :**
 - déstockage déchets spéciaux ;
 - déstockage déchets hospitaliers.

Incitatives (moratoire)
-

Des mécanismes de financement et d'incitation en faveur du DD

- **Fonds National de l'Environnement et de Dépollution (FEDEP) :**
Missions étendues : - intervention dans actions dépollution industrielle ou urbaine ;
- conversion d'installation existantes aux technologies propres.
 - **Fonds Spécial de Développement des Régions du Sud (FSRS) :**
- Amélioration cadre vie populations ksouriennes ou oasiennes.
 - **Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) :**
- Approche jumelée (économique/écologique) par zone naturelle (programme d'arboriculture fruitière, de restauration des sols dégradés, d'utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation.
 - **Fonds de Lutte contre la Désertification et du Développement du Pastoralisme et de la Steppe :** de création récente.
 - **Fonds National de Protection du Littoral et des Zones Côtières :** créé en 2003 – non encore opérationnel.
- Citons enfin :**
- **Fonds de Maîtrise de l'Énergie**
 - **Fonds de Gestion Intégrée des Ressources en Eau**
 - **ANDI, ANSEJ :** financement PME / microentreprises dans le domaine de l'environnement.
-

Des actions de mobilisation de la société et des différents acteurs sont entreprises

- **Éducation à l'environnement** : introduite dans cursus de formation.
 - **Sensibilisation** : opération de grande envergure « Le Train de l'Environnement » qui a connu un immense succès auprès des jeunes.
 - **Vulgarisation** : des textes réglementaires (gestion des déchets) auprès des représentants du Ministère de la Justice, Walis, corps chargés de la police de l'urbanisme et de l'environnement, élus locaux.
 - **Approches participatives** : projets de gestion intégrée des ressources naturelles.
 - Programmes de reforestation à l'aide d'espèces rustiques ;
 - Programmes d'emplois ruraux : protection agro-écologique des sols au profit des populations.
 - **Médias** (journaux, radio, TV) : rôle de plus en plus actif.
Le Club de la presse = pôle au profit des journalistes ⇨ promouvoir une meilleure information auprès du public.
-

Les premiers chantiers de l'environnement MATE

- **Programme national de gestion intégrée des déchets ménagers PROGDEM :**
 - Visant éradication de décharges sauvages, élaboration de schémas directeurs, réalisation de CET ⇒ 40 villes ;
 - Mise en place (en cours) d'un système de gestion performant ;
 - Recensement emballages plastiques / métalliques ⇒ en vue mise en place ECOJEM ;
 - Mise en conformité du sachet plastique ⇔ exigences envir./sanitaires.
 - **Pollutions industrielles :**
 - Actions curatives – Points chauds : ASMIDAL, ENSIDER, ENIP (projet CPI)
+ ALZINC, Cimenteries, TAMEG Rouïba, ENCG, certaines unités SONATRACH ;
 - Mise en œuvre d'outils de gestion environnementale :
Mise en œuvre plus efficace procédures EIE, réalisation d'audits ⇔ normes ISO ;
Approche contractuelle Etat-Entreprises : contrats de performances (>70 entreprises).
 - **Déchets spéciaux :**
 - Cadastre National réalisé ⇒ PNAGDES (outil de gestion, planification, aide à la décision) ;
 - Un premier site pour leur gestion prévu à Bir El Atter ;
 - POPs : Inventaire + Plan National de mise en œuvre élaboré ⇒ élimination ;
 - PCBs.
-

MATE (suite)

■ Biodiversité :

- Stratégie Nationale de Conservation et d'utilisation durable de la biodiversité (concertation) élaborée ;
- Classement de 23 nouvelles zones humides, plans de gestion de 11 parcs nationaux, renforcement du réseau d'aires protégées (Iles Habibas, Djebel Aïssa, monts Chréa) ;
- Aménagement de 3 ZDD (zones de développement durable).

■ Espaces verts :

- Recensement espaces existants (surfaces insignifiantes) ;
- 1^{ère} opération d'envergure : DOUNYAPARK (coupure verte dans urbanisation incontrôlée).

■ Littoral :

- Actions curatives dans 6 wilayas ;
 - PAC pour chaque wilaya ;
 - PAC région algéroise ⇔ PAM, 1^{ère} opération pilote pour tester des solutions.
-

Ministère de l'Énergie

- **Dispositif législatif** (électricité, HC, maîtrise de l'énergie) ⇨ perspectives :
 - Améliorer l'efficacité énergétique en amont et en aval ;
 - Stimuler un marché concurrentiel ;
 - Réduire les subventions (premières réductions opérées).
 - **Maîtrise de l'énergie** :
 - Renforcement institutionnel APRUE – Comité intersectoriel ⇨ Pg. actions ;
 - SONELGAZ s'engage à l'avenir à promouvoir son parc de production en cycle combiné et cogénération + revamping installations anciennes.
 - **Hydrocarbures** :
 - Renforcement institutionnel, DGE à SONATRACH ;
 - Réduction drastique des gaz torchés ;
 - Premières opérations dépollution (nappe phréatique polluée / HC).
 - **Energies renouvelables** :
 - Villages solaires en zones arides (SONELGAZ) ;
 - 1^{ère} centrale mixte solaire – gaz, 120 Mw (NEAL).
-

Ministère des Ressources en Eau

- **Promulgation d'une nouvelle loi relative à l'eau.**
 - **Création en 2001 de l'ADE et de l'ONA** ⇒ prise en charge plus efficace du service public de l'eau et de l'assainissement, mise à niveau des organisations et des réseaux ;
 - Mise en place des ABH (démarrage).
 - **Premières réformes** ⇒ meilleure gestion de la demande :
 - Nouvelle tarification (eau, assainissement) ⇒ réduction de la subvention qui reste néanmoins importante ;
 - Partenariat avec Suez ⇒ gestion du service de l'eau à Alger (assistance technique, le prix de l'eau restant fixé / Etat ;
 - Préparation du cahier de charges (Oran, Annaba, Constantine) ;
 - Assainissement : nouvelles formules contractuelles ONA – communes, mais problème de ressources financières.
 - **Programmes :**
 - Réhabilitation réseaux d'AEP : 10 villes (Oran 60 %, Alger 60%, démarrage Tlemcen) ;
 - Réhabilitation STEPs (3/21) ; réalisation STEPs (3/14).
-

Ministère de l'Agriculture

- **Poursuite programmes traditionnels de reforestation, de traitement des bassins versants et de lutte contre la désertification.**
 - **Introduction d'approches participatives, au profit des populations, avec l'appui des Fonds :**
 - Réalisation d'une partie du PNReforestation / plantations fruitières ;
 - Gestion rationnelle des écosystèmes steppiques (pgs soutien à l'élevage ovin extensif, exploitation normalisée des nappes alfatières ;
 - Amélioration des sols par le défonçage et l'épierrage ;
 - Irrigation localisée.
 - **Développement rural avec concours des Fonds :**
 - Plan National d'action en 2002 : concept de mise en valeur de proximité ⇨ projets de développement rural intégré, faisant appel à l'initiative des citoyens et des élus (en 2003, quelques 2000 projets identifiés, dont 480 validés) ;
 - Projet d'Emploi Rural (financement Banque Mondiale) dans les zones montagneuses pauvres ⇨ amélioration des sols, gestion durable des ressources ⇨ réduction du chômage (23 500 emplois / an).
Un 2^{ème} projet a démarré.
-

Conclusions et perspectives

- **Développement des dispositifs institutionnel et juridique**, introduction d'IEF et de mécanismes d'incitation, premières actions sectorielles.
 - **Cependant, nécessité :**
 - Textes d'application des lois et leur mise en œuvre ;
 - Doter les institutions nouvellement créées des moyens de fonctionnement ;
 - Mettre en place un système de gouvernance environnementale de proximité : les communes doivent être revivifiées (décentralisation –finances locales).
 - **La répartition du fardeau du financement reste une question centrale :**
 - Tarification (eau, électricité) : les subventions ne devront cibler que les plus démunis ;
 - Services environnementaux (déchets, assainissement) : rattrapage progressif TEOM, assainissement (recouvrer charges d'exploitation) ;
 - Transports : réaménager système de taxation des différents carburants ;
 - Financement agricole ⇔ règlement de la question foncière ⇒ financement normal (auto-entretenu).
 - **Et surtout approfondir les stratégies sectorielles ⇒ politique DD efficace :**
 - **Eau** : améliorer la qualité des processus-clé (organisation des projets, planification intégrée, gestion de la demande) ⇒ mettre fin à la crise de l'eau ;
-

Conclusions et perspectives (suite)

- **Energie** : stimuler l'émergence d'un marché concurrentiel (Agences de régulation), identifier gisements efficacité énergétique ;
 - **Agriculture** : renforcer le droit des exploitations ⇒ taille d'exploitation viable (lever les contraintes qui freinent émergence d'un véritable marché foncier et l'accès au crédit) ;
 - **Pollutions** : poursuivre la politique contractuelle, compléter instruments de gestion à moindre coût par IEF mieux adaptés.
 - **Instituer gouvernance environnementale plus performante** :
 - ⇒ Mécanismes de coordination interinstitutionnelle plus efficace :
 - HCEDD + 2 Commissions (activités intersectorielle, économique et juridique),
 - ou mécanismes plus souples ;
 - ⇒ Elaborer PNAEDD : plan quinquennal institué / loi, qui définit l'ensemble des actions que l'Etat se propose de mener dans le domaine de l'environnement.
-